

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER





L'ensemble des documents dont il est fait référence peuvent être consultés dans leur intégralité au :

SDIS de l'Allier Secrétariat de direction 5, Rue de l'Arsenal 03 401 YZEURE

Le recueil des actes administratifs du SDIS de l'Allier est consultable sur le site internet du SDIS : $\underline{ www.sdis03.fr}$

I - LES ACTES REGLEMENTAIRES



I - LES ACTES RÉGLEMENTAIRES

LES ACTES DE M. LE PRÉFET DE L'ALLIER

- Arrêté n° 2642/2017 du 25 octobre 2017 portant composition du CASDIS
- Arrêté n° 2184/2017 du 4 septembre 2017 conférant délégation de signature à Monsieur Patrick VAILLI, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier
- Arrêté n°5 du 11 septembre 2017 portant liste opérationnelle « risques chimiques et biologiques »
- Arrêté n°6 du 11 septembre 2017 portant liste opérationnelle « des groupes de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux »
- Arrêté n°7 du 11 septembre 2017 portant liste opérationnelle « des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques »
- Arrêté n°8 du 11 septembre 2017 portant liste opérationnelle « des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques »
- Arrêté n°9 du 11 septembre 2017 portant liste opérationnelle « des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité risques radiologiques »
- Arrêté n°4/2018 du 27 décembre 2017 portant liste nominative des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité « risques radiologiques » pour l'année 2018
- Arrêté n°3/2018 du 27 décembre 2017 portant liste nominative des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité (risques chimiques et biologiques » pour l'année 2018
- Arrêté n° 1/2018 du 27 décembre portant liste nominative du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux pour l'année 2018
- Arrêté n° 2/2018 du 27 décembre portant liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques pour l'année 2018

LES ACTES CONJOINTS PRÉFET/ PRÉSIDENT DU CASDIS

- néant

LES ACTES DE M. LE PRÉSIDENT DU CASDIS

- Arrêté n° 1255/2017 du 6 novembre 2017 portant composition du comité consultatif départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Arrêté n° 1258/2017 du 6 novembre 2017 portant composition du comité hygiène et sécurité et conditions de travail du SDIS de l'Allier
- Arrêté n° 1257/2017 du 6 novembre 2017 portant composition du comité technique des Sapeurs-pompiers professionnels et des Personnels Administratifs et Techniques du SDIS de l'Allier
- Arrêté n° 1259/2017 du 6 novembre 2017 portant composition de la commission administrative et technique des Services d'incendie et de secours
- Arrêté n° 1252/2017 du 6 novembre 2017 portant délégation de compétences au 1er Vice-Président
- Arrêté n° 1253/2017 du 6 novembre 2017 portant délégation de signature
- Arrêté n° 1254/2017 du 6 novembre 2017 portant délégation de compétence

LES ACTES DE M. LE PREFET DE L'ALLIER





Nº 2642/17

Arrêté portant composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Préfet de l'Allier Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi n°2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 16 avril 2015 relative au nombre et à la répartition des sièges au sein du CASDIS;

VU la délibération du Conseil Départemental de l'Allier en date du 25 septembre 2017 relative à la désignation des représentants du département de l'Allier au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier;

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est composé de quatorze représentants du département, de cinq représentants des communes et d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier.

Ces vingt membres siègent, avec voix délibérative, au sein du Conseil d'Administration.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un membre titulaire du Conseil d'Administration issu du Conseil Départemental, celui-ci est remplacé par un suppléant dans l'ordre du tableau figurant à l'article 2. Les autres membres titulaires sont remplacés par leur suppléant.

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT:

Membres titulaires

M. Claude RIBOULET - Président du Conseil Départemental

M. Frédéric AGUILERA M. André BIDAUD M. Christian CHITO Mme Annie CORNE

M. Jean LAURENT M. Gabriel MAQUIN M. Gérard DERIOT

M. Jean-Jacques ROZIER Mme Christiane TOUZEAU

M. Jacques de CHABANNES M. Jean-Paul DUFREGNE M. Bernard POZZOLI

Membres suppléants

Mme Catherine CORTI
M. Bernard COULON
Mme Elisabeth CUISSET
Mme Isabelle GONINET
M. Jean-Sébastien LALOY
Mme Nicole TABUTIN
Mme Corinne COUPAS
Mme Bernadette VERGNE

M. Alain DENIZOT Mme Pascale FOUCAULT Mme Valérie GOUBY

Mme Marie-Françoise LACARIN

M. Alain LOGNON M. Pascal PERRIN

REPRESENTANTS DES COMMUNES:

Membres titulaires

M. Pascal VERNISSE

M. Xavier CADORET

M. François SZYPULA

M. Christian PLACE

M. Jean-Michel AUSSOURD

Membres suppléants

M. Daniel RONDET

M. Pierre-Marie DELANOY

_

M. Christian LABILLE

M. Yves SIMON

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY VAL D'ALLIER :

Membre titulaire

Membre suppléant

Mme Eveline VOITELLIER

M. Joseph GAILLARD

- Article 3: Assistent, en outre, aux réunions du Conseil d'Administration, avec voix consultative:
- le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- le Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical ;
- Un officier de sapeurs-pompiers professionnels :
- M. Philippe CARTOUX, Lieutenant 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels, Titulaire.
- M. Julien CHARBONNIER, Commandant de sapeurs-pompiers professionnels, Suppléant.
- Un sapeur-pompier professionnel non-officier:
 - M. Laurent NODARI, Sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels, Titulaire,
- M. Philippe CLEMENCON, Adjudant-Chef de sapeurs-pompiers professionnels, Suppléant.
- Un officier de sapeur-pompier volontaire :
 - -M. Jean-Claude VILLATTE, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, titulaire.
- Un sapeur-pompier volontaire non-officier:
 - M. Aurélien PERON, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, Titulaire,
 - M. Sébastien BROSSARD, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, Suppléant.

Article 4: L'arrêté préfectoral n°1075/15 en date du 14 avril 2015 est abrogé.

<u>Article 5</u>: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins le

25 OCT. 2017

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Dominique SCHUFFENECKER



COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

ARRÊTÉ n औ 1/2/2017 conférant délégation de signature à M. Patrick VAILLI

Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier

Le Préfet de l'Allier, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.1424-22;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pascal SANJUAN, en qualité de Préfet de l'Allier;
- Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2007 nommant Monsieur Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des Services Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier à compter du 1^{er} septembre 2007;
- Vu l'arrêté conjoint du 28 août 2017 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de M. le Président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours de l'Allier nommant Monsieur Patrick VAILLI, directeur départemental des Services Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Vu l'arrêté préfectoral n°1184/2017 du 4 mai 2017 conférant délégation de signature à M. Patrick GALTIER, directeur départemental des Services Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier par intérim,

./..

<u>Article 1er</u>: délégation de signature est accordée à Monsieur Patrick VAILLI, Colonel, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à compter du 1^{er} septembre 2017, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences:

- Les convocations adressées aux membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Les convocations aux réunions des groupes de visites ressortissant de la souscommission départementale de sécurité;
- Les diplômes délivrés à l'issue des stages organisés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier.

<u>Article 2</u>: en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick VAILLI, la délégation de signature conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par le Lieutenant-colonel Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Article 3: les dispositions de l'arrêté n°1184/2017 du 4 mai 2017 sont abrogées.

<u>Article 4</u>: le secrétaire général de la préfecture de l'Allier et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 0 4 SEP. 2017

COPIE COMECIGNE AND COME

.

Pascal SANJUAN



ARRETE SDIS N° 5 /2017

Portant modification de la liste nominative

Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité

« Risques Chimiques et Biologiques »

pour l'année 2017

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le quide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR);

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Julien CHARBONNIER, conseiller technique départemental « Risques Chimiques et Biologiques », faisant fonction ;

<u>Article 1er</u> : la liste nominative de l'unité d'intervention risques chimiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2017 :

Affectation	Grade	Prénom NOM	UV	Emploi tenu
DIRECTION	Cdt	Julien CHARBONNIER	RCH3	Chef de CMIC - CTD
DIRECTION	Cdt	Anthony GALBOIS	RCH3	Chef de CMIC - Adjoint au CTD
DIRECTION	Cdt	Fabien GAILLARD	RCH3	Chef de CMIC
DIRECTION	Cdt	Arnaud MANRY	RCH3	Chef de CMIC
DIRECTION	Cne	Pascal ORTONNE	RCH3	Chef de CMIC
DIRECTION	Lt1C	Marie Laure BALAYE	RCH3	Chef de CMIC
DIRECTION	Cdt	Christophe BONNEAU	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	LtHC	Gilles BARDET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Philippe JEANNIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Thibault ROGER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt2C	Sylvain LEGER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Adc	Laurent BELLEMAIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Sch	William MAZET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
DIRECTION	Sch	Ludovic TARENTO	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cne	Mathieu LARTAUD	RCH3	Chef de CMIC
CSP MONTLUCON	Lt1C	Rudy DUMARTIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Lt1C	Victorien JOURDY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Lt2C	Pascal THIDET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adc	David CLUZEL	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adc	Thierry CRETAUD	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adc	Jean-Christophe GERMAIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adc	Jérôme THOMAS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adj	Yannick COITE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adi	Frédéric GUINET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adi	Cyril MOSNIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	Adi	Yann STASZOWSKI	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adj	Karim TRANCHECOSTE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Alexis ALVES	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Sébastien ARNOULD	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Sébastien DEJARDIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Cpl	Nicolas BIGOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Lt1C	Maxime FERRIERES	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Adc	Franck BONNEFOY	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Adi	Christophe NUYET	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Stéphane BOULESTEIX	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Frédéric CELLIER-GRANCON	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Florent CHANUDET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Romain DELARBRE	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Henri DROITECOUR	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Julien GOSTIAU	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Cédric LACHANT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sch	Cédric LORCERY	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Sgt	Fabien CHERASSE	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
SP MONTLUCON	Sgt	Benjamin SUREAU	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance

CCD MONTH LICON	C-1.	Clauda COURDEAU	DCU4	Chafallania B
CSP MONTLUCON CSP MONTLUCON	Cch	Claude COURDEAU	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Alexandre BELIN		Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Christian HENRI	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Cindy COLAS Fabrice MONCHAMP	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl			Chef d'équipe reconnaissance
	Cpl	Florian BOUCHERAS	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Cne	Jean-Noël CHAPUIS	RCH3	Chef de CMIC
CSP MOULINS	Lt1C	Philippe CARTOUX	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adc	Sylvain BOISSERY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adj	Bastien CHABRILLAT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adj	Cyril DUCHEZEAU	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Fabien DEPRET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Frédéric DUTANG	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	François GONNOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Jérôme PERIOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Mikaël PRONCHERY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adc	Thierry DESGRANGES	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Adj	Julien BAUDON	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sch	Loïc MONSARAT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sch	Anthony PACAUD	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sch	David MICOULIN	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP MOULINS	Cpl	Flavien LAVIGNON	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Cpl	Julien JOUVENTE	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP MOULINS	СрІ	Jérémy MICHEL	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sap	Benoit JAMMET	RCH1	équipier Reconnaissance
CSP VICHY	Cne	Anthony DURANTET	RCH3	Chef de CMIC
CSP VICHY	Lt1C	Bruno BERTHIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt1C	VLC Christian	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Bruno PARIS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Christophe MURE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Laurent GENESTE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Stéphane TALON	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Stéphane TOULY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Ach	Philippe CLEMENCON	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Richard DHERAT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Frédéric GENESTIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Patrick SAINT-GENEST	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Dominique SEIDLER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Aurore DUMAS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Francois FOURNIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Grégory JACOB	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Nicolas LAFAYE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Jean-Michel NAUX	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Paul PONCET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Aurélien RICHELET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt1C	Bennoit SCHNELL	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Christophe GALLEZOT	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Jessy JACQUET	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Mickael JOUAT	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Laurent NODARY	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
	JCII	Ladi GIL NODANI	NOTT	citor a equipe reconitaissance

CSP VICHY	Sch	Hervé TULOUP	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Sébastien BARTHOULOT	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Thierry BOUET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Julien CORMIER	RCH1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP VICHY	Sap	Rémy PERRET	RCH1	équipier reconnaissance

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le

1 1 SEP. 2017

Le Préfet de l'Allier,





ARRETE SDIS N° 6 /2017 Portant liste nominative Des Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux pour l'année 2017

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR);

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 - V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont d'une part, participé aux formations de maintien et de perfectionnement des acquis et au test annuel d'aptitude opérationnelle et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire;

Considérant l'avis du sergent-chef GALLEZOT Christophe, conseiller technique départemental « GRIMP », faisant fonction :

<u>Article 1er</u>: la liste nominative du Groupe de Reconnaissance et d'intervention en Milieu Périlleux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2017 :

Conseillers Techniques

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Sch	Christophe GALLEZOT	CSP Vichy

Chefs d'Unité GRIMP (IMP3)

Grade	Prénom - NOM	Affectation	
Adc	Frédéric GENESTIER CSP Vici		
Adc	Sylvain BOISSERY	CSP Moulins	
Adc	Jean-Marc HEOUD CSP Vichy		
Adj	Bertrand DENIS CSP Moulins		
Sch	Patrick HERAUT	CSP Montluçon	
Sch	Nicolas LAFAYE	Nicolas LAFAYE CSP Vichy	
Sch	Cyril MOSNIER CSP Montluçon		
Sch	David MICOULIN	CSP Moulins	

Sauveteurs GRIMP (IMP2)

Grade	Prénom - NOM	Affectation	
Ach	Fabien BOUCHUT CSP Vich		
Adc	Frédéric GUINET	CSP Montluçon	
Adc	Florent LECORNET	CSP Moulins	
Adc	Pierre SAINT-GERAND	CSP Vichy	
Adc	Angélique DUBREUIL	CSP Vichy	
Adj	Julien BAUDON	CSP Moulins	
Adj	Yannick COITE CSP Montluço		
Sch	David BARATIN CSP Vichy		
Sch	Sébastien BOUCHEIX CSP Vichy		
Sch	David DESAUTEL	David DESAUTEL CSP Vichy	
Sch	Nicolas AUJEAMME	Nicolas AUJEAMME CSP Vichy	
Sch	Cyril DUCHEZEAU	CSP Moulins	
Sch	Cédric FEY CSP Vichy		
Sch	Julien GOSTIAU CSP Montluçon		
Sch	Cédric LORCERY	Cédric LORCERY CSP Montluçon	
Sch	William MAZET Direction départemen		

Grade	Prénom - NOM	Affectation CSP Moulins	
Sch	Stéphane NARDO		
Sch	Jean-Michel NAUX	CSP Vichy	
Sch	Frédéric TARIT	Direction départementale	
Cal	Cindy COLAS	CSP Montluçon	
Cal	Claude COURDEAU	CSP Montluçon	
Cal	Thomas FAURE	CSP Montluçon	
Cal	Michaël GOUTARD	CSP Vichy	
Cal	Kévin KERGUEN	rin KERGUEN CSP Vichy	
Cal	Flavien LAVIGNON	CSP Moulins	
Cal	François MARTINEZ	CSP Vichy	
Cal	Fabrice MONCHAMP	CSP Montluçon	
Cal	Sébastien BARTHOULOT	CSP Vichy	
Sap	Benoit JAMMET	CSP Moulins	
Sap	Alexandre LACOSTE	CSP Vichy	

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le

1 1SEP. 2017.

Le Préfet de l'Allier,





ARRETE SDIS N° 7 /2017 Portant liste nominative Des Scaphandriers Autonomes Légers et des Sauveteurs Aquatiques

pour l'année 2017

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le quide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR);

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 - V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de scaphandrier autonome léger ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux épreuves du contrôle technique du 1er groupe et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de sauveteur aquatique ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux tests annuels SAV et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du sergent-chef Stéphane BOULESTEIX, conseiller technique départemental « Secours Nautiques », faisant fonction ;

<u>Article 1er</u> : la liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2017 :

	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
SDIS	Hugues TOUZARO	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
CODIS	Philippe CARTOUX	PLG1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger	30m
-	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Anthony ROUSSET	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libre
	François GONNOT	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libro
	Pierre BLONDEAU	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libro
	Bastien CHABRILLAT	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveleur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libro
	Frédéric GAYET	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libra
Groupement	Arnaud PARISOT	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libro
Nord CSP Moulins	Brice TOUZIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libra
.51 Modillis	Emmanuel WENIG	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface
	Morgane BEILEIL	SAVI	Conducteur Embarcation Sauveteur Aqualique	
	Dimitri DESBOURBES	SAVI	Sauveteur Aquatique	
	Alain FOURNET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Benjamin SUREAU	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Prénom - NOM	Unité se Valeur détenue	Emplor tenu	Qualifications
	Patrick BOUCHEIX	PLG3/SAV1/COD4	Conseiller Technique Départemental	60m/Plongée Surface Non Libro
	Bruno BERTHIER	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique	60m/Plongée Surface Non Libra
	Sébastien DUPORT	PLG2/SAV1/C004	Conducteur Embarcation Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique	60m/Plongée Surface Non Libro
	Sébastien PERIER	PLGZ/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	60m
-	Richard DHERAT	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libro
-	Grégory IACOB	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Jérémy LEGRAND	PLG1/SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
-	Aurėlien RICHELET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveleur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libre
-	Plerre SAINT GERAND	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libre
-	Hervé TULOUP		Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libre
1		PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	
-	Cédric FEY	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Libre
iroupement _	Thierry BOUET	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique	30m
Sud CSP Vichy	Julien CORMIER	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
,	Dominique SEIDLER	PLG1/SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	30m
	Bruno PARIS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
-	Stephane TALON	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Franck MERCIER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Aurore DUMAS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
_	David BARATIN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Sébastien BOUCHEIX	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickaël JOUAT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Loïc DUPUIS	5AV1/C004	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickael GOUTARD	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Audrey IACQUET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Kévin KERGUEN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	

	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Stéphane BOULESTEIX	PLG3/SAV1/COD4	Conseiller Technique SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libre
	Christophe NUYET	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plangée Surface Non Libre
	Yann STASZOWSKI	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Alexandre BELIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongee Surface Non Libre
	Marc VINCENT BERNARDIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aqualique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Geoffray PAUPERT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
Croupement	Fabien CHERASSE Ouest Anthony GIRAUDET CSP Christophe MAGNAUDEIX	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
		PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Lèger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
CSP Montluçon		PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Lèger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30M
Montiaçon	Frédéric NEUBAUER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Floriane ZUCCOL1	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Kevin FAUCHET	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Cédric LACHANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Eric LEMOINE	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Vincent RELIANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Maximin GIRARDOT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le

1 1 SEP. 2017

Le Préfet de l'Allier,





ARRETE SDIS N° 8 /2017 Portant liste nominative Des Scaphandriers Autonomes Légers et des Sauveteurs Aquatiques pour l'année 2017

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le quide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 - V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de scaphandrier autonome léger ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux épreuves du contrôle technique du 1^{er} groupe et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire;

Considérant que les agents tenant l'emploi de sauveteur aquatique ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux tests annuels SAV et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du sergent-chef Stéphane BOULESTEIX, conseiller technique départemental « Secours Nautiques », faisant fonction ;

<u>Article 1er</u>: la liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2017 :

Affectation	Prénom-NOM	Unité de Valeur détenu	Emploi teriu	Qualifications
SDIS CODIS	Hugues TOUZARO	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Smiploi tenu	Qualifications
	Anthony ROUSSET	PLGZ/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Lib
	François GONNOT	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Lib
	Philippe CARTOUX	PLG1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger Conducteur Embarcation	30m
	Bastien CHABRILLAT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
Groupement	Frédéric GAYET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Ub
Nord	Arnaud PARISOT	PLG1/SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Lit
CSP Moulins	Brice TOUZIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Lèger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
	Emmanuel WENKG	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	50m
	Kevin FAUCHET	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Dimitri DESBOURBES	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Alain FOURNET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploitenu Control	Qualifications
Séb: Séb	Bruno BERTHIER	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Lib
	Sébastien DUPORT	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Lib
	Sébastien PERIER	PLGZ/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m
	Bruno PARIS	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique	60m/Plongée Surface Non Lib
	Richard DHERAT	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Lib
	Grégory JACOB	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
	lérémy LEGRAND	PLG1/SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Aurélien RICHELET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
	Pierre SAINT GERAND	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauweteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
	Hervé TULOUP	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plangée Surface Non Lib
	Cédric FEY	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Lib
	Thierry BOUET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
oupement Sud	Julien CORMIER	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m/Plongée Surface Non Lib
SP Vidiy	Dominique SEIDLER	PLG1/SAV1/COD4	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
	Audrey IACQUET	PLG1/SAV1	Conducteur Embarcation Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique	30m
	Stéphane TALON	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Franck MERCIER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Aurore DUMAS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	David BARATIN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Sébastien BOUCHEIX	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickaël JOUAT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Loic DUPUIS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	lessy IACQUET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickaël GOUTARD	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
-	Kévin KERGUEN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	

Affectation	Prénom NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Stephane BOULESTEIX	PLG3/SAV1/COD4	Conseiller Technique Départemental SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libre
	Christophe NUYET	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Ubre
	Pierre BLONDEAU	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Yann STASZOWSKI	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Alexandre BELIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Marc VINCENT BERNARDIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
Groupoment	Geoffray PAUPERT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Fabien CHERASSE	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
CSP Montluçon	A 44 CIDALIDEE	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Frédéric NEUBAUER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Floriane ZUCCOLI	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Cédric LACHANT	SAV1/C004	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
[Eric LEMOINE	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Vincent RELIANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Benjamin SUREAU	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Maximin GIRARDOT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

1 1 SEP. 2017

Fait à Moulins, le

Le Préfet de l'Allier,





ARRETE SDIS N° 5

Portant liste nominative

Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité
« Risques Radiologiques »
pour l'année 2017

/2017

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risgues (SDACR);

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Fabien GAILLARD, conseiller technique départemental « Risques Radiologiques », faisant fonction ;

<u>Article 1^{er}</u> : la liste nominative de l'unité d'intervention risques radiologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2017 :

Affectation	Grade	Prénom - NOM	UV	Emploi tenu
Direction	Cdt	Fabien GAILLARD	RAD3	Chef de CMIR - CTD
Direction	Cne	Pascal ORTONNE	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Gilles BARDET	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Philippe JEANNIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Sylvain LEGER	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Sch	Jean-Bernard PLEDIT	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Sch	William MAZET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Adc	Thierry DEGRANGES	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Moulins	Adc	Sylvain BOISSERY	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Adj	Julien BAUDON	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Anthony ROUSSET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	François GONNOT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Fabien DEPRET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Cpl	Jérémy MICHEL	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Cne	Anthony DURANTET	RAD3	Chef de CMIR - adjoint au CTD
CSP Vichy	Ltn	Stéphane TALON	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Sch	Jean-Michel NAUX	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Ltn	Stéphane TOULY	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Aurore DUMAS	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Cpl	Rémi PERRET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Aurélien RICHELET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Nicolas LAFAYE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Ltn	Rudy DUMARTIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Ltn	Pascal THIDET	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Jean-Christophe GERMAIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Jérôme THOMAS	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Franck BONNEFOY	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Yannick COITE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Cyril MOSNIER	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Karim TRANCHECOSTE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Cch	Claude COURDEAU	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Eric LEMOINE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Olivier MARTINEZ	RAD2	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Sébastien DEJARDIN	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Sébastien ARNOULD	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Cch	Christian HENRI	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance

CSP Montluçon	Sch	Cédric LACHANT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	СрІ	Fabrice MONCHAMP	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Cpl	Nicolas BIGOT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sgt	Frédéric NEUBAUER	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sgt	Benjamin SUREAU	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le

1 1 SEP. 2017

Le Préfet de l'Allier,





SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

ARRETE SDIS N° 1/2018

Portant liste nominative
du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux
pour l'année 2018

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours :

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

Vu le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 9 novembre 2010 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont d'une part, participé aux formations de maintien et de perfectionnement des acquis et au test annuel d'aptitude opérationnelle et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis de l'adjudant Christophe GALLEZOT, Conseiller Technique Départemental « GRIMP » ;

<u>Article 1er</u>: la liste nominative du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2018 :

Conseillers Techniques

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Adj	Christophe GALLEZOT	CSP Vichy

Chefs d'Unité GRIMP (IMP3)

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Adc	Sylvain BOISSERY	CSP Moulins
Adc	Frédéric GENESTIER	CSP Vichy
Adc	Jean-Marc HEOUD	CSP Vichy
Adj	Bertrand DENIS	CSP Moulins
Adj	Patrick HERAUT	CSP Montluçon
Adj	Cyril MOSNIER	CSP Montluçon
Sch	Nicolas LAFAYE	CSP Vichy
Sch	David MICOULIN	CSP Moulins

Sauveteurs GRIMP (IMP2)

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Adc	Fabien BOUCHUT	CSP Vichy
Adc	Angélique DUBREUIL	CSP Vichy
Adc	Frédéric GUINET	CSP Montluçon
Adc	Pierre SAINT-GERAND	CSP Vichy
Adj	Julien BAUDON	CSP Moulins
Adj	Yannick COITE	CSP Montluçon
Adj	Cyril DUCHEZEAU	CSP Moulins
Adj	Cédric FEY	CSP Montluçon
Sch	Nicolas AUJEAMME	CSP Vichy
Sch	David BARATIN	CSP Vichy
Sch	Sébastien BOUCHEIX	CSP Vichy
Sch	David DESAUTEL	CSP Vichy
Sch	Julien GOSTIAU	CSP Montluçon

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Sch	Anthony GOZARD	CSP Montluçon
Sch	Cédric LORCERY	CSP Montluçon
Sch	William MAZET	Direction départementale
Sch	Jean-Michel NAUX	CSP Vichy
Sch	Stéphane NARDO	CSP Moulins
Sch	Frédéric TARIT	Direction départementale
Cch	Claude COURDEAU	CSP Montluçon
Cch	Michaël GOUTARD	CSP Vichy
СрІ	Sébastien BARTHOULOT	CSP Vichy
СрІ	Cindy COLAS	CSP Montluçon
СрІ	Thomas FAURE	CSP Vichy
СрІ	Benoît JAMMET	CSP Moulins
Cpl	Kévin KERGUEN	CSP Moulins
Cpl	Alexandre LACOSTE	CSP Vichy
СрІ	Flavien LAVIGNON	CSP Moulins
Cpl	François MARTINEZ	CSP Vichy
Cpl	Fabrice MONCHAMP	CSP Montluçon

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major de la Zone Sud-Est.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est chargé de l'application du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 27 DEC. 2017

Le Préfet de l'Allier,

Dominique COLUTTENECKER

par Mination,



ARRETE SDIS N° 2 /2018 Portant liste nominative Des Scaphandriers Autonomes Légers et des Sauveteurs Aquatiques pour l'année 2018

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de scaphandrier autonome léger ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux épreuves du contrôle technique du 1er groupe et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de sauveteur aquatique ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux tests annuels SAV et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du sergent-chef Stéphane BOULESTEIX, conseiller technique départemental « Secours Nautiques », faisant fonction ;

<u>Article 1er</u>: la liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2018 :

Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
SDIS CODIS	NEANT			
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Anthony ROUSSET	PLG2/SAV1/COD4	Chel d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plangée Surface Non Libi
	François GONNOT	PLGZ/SAV1/COD4	Chef d'Unite SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libi
	Hugues TOUZARD	PLGZ/SAV1/CO04	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surface Non Libr
	Philippe CARTOUX	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger Conducteur Embarcation	30m
	Bastien CHABRILLAT	PLG1/SAV1/CO04	Scaphandner Autonome Lèger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libr
Groupement Nord CSP Moulins	Frédéric GAYET	PLG1/SAV1/C004	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libr
	Amaud PARISOT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libr
	Emmanuel WENIG	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	50m
	Alain FOURNET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Kevin FAUCHET	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Dimitri DESBOURBES	SAV1	Sauveteur Aquatique	
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Bruno BERTHIER	PLG2/SAV1/COD4	Chel d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongëe Surface Non Libra
	Sébastien DUPORT	PLG2/SAV1/COD4	Chief d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongee Surface Non Libra
	Sébastien PERIER	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unite SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m

	Bruno PARIS	PLG2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plangee Surface Non Libre
	Richard DHERAT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Piongée Surface Non Libre
	Gregory IACOB	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Piongée Suriace Non Libre
	Aurélien RICHELET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Ptongée Surface Non Libre
	Pierre SAINT GERAND	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
Groupement Sud CSP Vichy	Hervé TULOUP	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Thierry BOUET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Julien CORMIER	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Dominique SEIDLER	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Audrey IACQUET	PLG1/SAV1	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
	Jérémy LEGRAND	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Stephane TALON	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Franck MERCIER	SAV1/C0D4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Aurore DUMAS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	David BARATIN	SAV1/C004	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Sebastien BOUCHEIX	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickaél ЮUAT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Loic DUPUIS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	lessy IACQUET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Mickael GOUTARD	SAV1/C004	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Kévin KERGUEN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Nicolas MASSON	SAV1	Sauveteur Aquatique	
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Stephane 80ULESTEIX	PLG3/SAV1/COD4	Conseiller Technique Départemental SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plongée Surtace Non Libre

	Christophe NUYET	PLG3/SAV1/COD4	Conseiller Technique SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/Plangee Surface Non Libre
	Pierre BLONDEAU	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plangée Surface Non Libre
	Yann STASZOWSK)	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Piongée Surface Non Libre
	Alexandre BELIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Leger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Marc VINCENT BERNARDIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Leger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
Groupement Quest CSP Montluçon	Geoffrey PAUPERT	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Fabien CHERASSE	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Anthony GIRAUDET	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Cednc FEY	PLG1/5AV1/COD4	Scaphandner Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surface Non Libre
	Brice TOUZIN	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandner Autonome Leger/Sauveleur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/Plongée Surlace Non Libre
	Frédéric NEUBAUER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Cednc LACHANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Enc LEMOINE	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Vincent RELIANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Benjamin SUREAU	SAV1/C004	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Maximin GIRARDOT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcalion	
	Floriane ZUCCOLI	SAV1	Sauveteur Aquatique	

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 2 7 DEC. 2017

Le Protet de l'Allier,

Pour le Pré et et par de légation,



ARRETE SDIS N° 3 /2018

Portant liste nominative

Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité
« Risques Chimiques et Biologiques »

pour l'année 2018

LE PREFET DE L'ALLIER.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Julien CHARBONNIER, conseiller technique départemental « Risques Chimiques et Biologiques », faisant fonction ;

<u>Article 1er</u> : la liste nominative de l'unité d'intervention risques chimiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2018 :

Affectation	Grade	Prénom NOM	Emploi tenu
DIRECTION	Cdt	Julien CHARBONNIER	Chef de CMIC - CTD
DIRECTION	Cdt	Anthony GALBOIS	Chef de CMIC - Adjoint au CTD
DIRECTION	Cdt	Fabien GAILLARD	Chef de CMIC
DIRECTION	Cdt	Arnaud MANRY	Chef de CMIC
DIRECTION	Cne	Pascal ORTONNE	Chef de CMIC
DIRECTION	Lt1C	Marie Laure BALAYE	Chef de CMIC
DIRECTION	Cdt	Christophe BONNEAU	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Gilles BARDET	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Sylvain LEGER	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Philippe JEANNIN	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Lt1C	Thibault ROGER	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Adc	Laurent BELLEMAIN	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	Sch	William MAZET	Chef d'équipe Reconnaissance
DIRECTION	Sch	Ludovic TARENTO	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Cne	Jean-Noël CHAPUIS	Chef de CMIC
CSP MOULINS	Lt1C	Philippe CARTOUX	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adc	Sylvain BOISSERY	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adj	Bastien CHABRILLAT	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Adj	Cyril DUCHEZEAU	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Frédéric DUTANG	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	François GONNOT	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Jérôme PERIOT	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Mikaël PRONCHERY	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	David MICOULIN	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Sch	Fabien DEPRET	Chef d'équipe Intervention
CSP MOULINS	Ach	Jean-Damien BARRE	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Adj	Julien BAUDON	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sch	Loïc MONSARAT	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Sgt	Anthony PACAUD	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	СрІ	Julien JOUVENTE	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	Cpl	Flavien LAVIGNON	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MOULINS	СрІ	Jérémy MICHEL	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MOULINS	СрІ	Benoit JAMMET	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Cne	Anthony DURANTET	Chef de CMIC
SP VICHY	Lt1C	Bruno BERTHIER	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt1C	VLC Christian	Chef d'équipe Intervention
SP VICHY	Lt2C	Christophe MURE	Chef d'équipe Intervention

CSP VICHY	Lt2C	Laurent GENESTE	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Bruno PARIS	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Stéphane TOULY	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt2C	Stéphane TALON	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Ach	Philippe CLEMENCON	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Richard DHERAT	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Frédéric GENESTIER	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adc	Patrick SAINT-GENEST	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Adj	Dominique SEIDLER	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Aurore DUMAS	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Francois FOURNIER	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Grégory JACOB	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Jean-Michel NAUX	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Aurélien RICHELET	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Nicolas LAFAYE	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Sch	Paul PONCET	Chef d'équipe Intervention
CSP VICHY	Lt1C	Benoit SCHNELL	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Christophe GALLEZOT	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Mickael JOUAT	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Laurent NODARY	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sch	Hervé TULOUP	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Sgt	Jessy JACQUET	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Sébastien BARTHOULOT	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Thierry BOUET	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP VICHY	Cpl	Julien CORMIER	Chef d'équipe Reconnaissance
SP MONTLUCON	Cne	Mathieu LARTAUD	Chef de CMIC
SP MONTLUCON	Lt1C	Rudy DUMARTIN	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Lt1C	Maxime FERRIERES	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Lt1C	Victorien JOURDY	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Lt2C	Pascal THIDET	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adc	David CLUZEL	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adc	Jean-Christophe GERMAIN	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adc	Jérôme THOMAS	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adj	Frédéric GUINET	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adj	Yannick COITE	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adj	Yann STASZOWSKI	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Adj	Karim TRANCHECOSTE	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Alexis ALVES	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Sébastien DEJARDIN	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sch	Cyril MOSNIER	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sgt	Sébastien ARNOULD	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sgt	Florent CHANUDET	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Sgt	Romain DELARBRE	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Cpl	Nicolas BIGOT	Chef d'équipe Intervention
SP MONTLUCON	Cpl	Maximin GIRARDOT	Chef d'équipe Intervention

CSP MOULINS	Lt2C	Thierry DEGRANGES	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Adj	Franck BONNEFOY	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Adj	Stéphane BOULESTEIX	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Adj	Christophe NUYET	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sch	Henri DROITECOUR	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sch	Julien GOSTIAU	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sch	Cédric LORCERY	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sgt	Frédéric CELLIER-GRANCON	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sgt	Cédric LACHANT	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sgt	Fabien CHERASSE	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Sgt	Benjamin SUREAU	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Alexandre BELIN	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Cindy COLAS	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Claude COURDEAU	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Christian HENRI	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Fabrice MONCHAMP	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Guillaume Le GROS	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Julien GAY	Chef d'équipe Reconnaissance
CSP MONTLUCON	Cpl	Sébastien CHOPIN	Chef d'équipe Reconnaissance

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 2 7 DEC. 2017

Le Préfet de l'Allier,

Pour le Prefet et par délégation, Le Secrétaire Général

Dominique SCHUFFENECKER



PREFET DE L'ALLIER

ARRETE SDIS N° 4 /2018 Portant liste nominative Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité « Risques Radiologiques » pour l'année 2018

LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :

Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR);

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Fabien GAILLARD, conseiller technique départemental « Risques Radiologiques », faisant fonction ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier par intérim :

ARRETE

<u>Article 1er</u> : la liste nominative de l'unité d'intervention risques radiologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2018 :

Affectation	Grade	Prénom - NOM	UV	Emploi tenu
Direction	Cdt	Fabien GAILLARD	RAD3	Chef de CMIR - CTD
Direction	Cdt	Christophe BONNEAU	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Philippe JEANNIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Sch	Jean-Bernard PLEDIT	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Sch	William MAZET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Adc	Sylvain BOISSERY	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Anthony ROUSSET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	François GONNOT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Fabien DEPRET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	СрІ	Jérémy MICHEL	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Cne	Anthony DURANTET	RAD3	Chef de CMIR - adjoint au CTD
CSP Vichy	Sch	Jean-Michel NAUX	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Adc	Philippe CLEMENCON	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Sch	Aurore DUMAS	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Aurélien RICHELET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Nicolas LAFAYE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Ltn	Rudy DUMARTIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Ltn	Pascal THIDET	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Jean-Christophe GERMAIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Jérôme THOMAS	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Franck BONNEFOY	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Yannick COITE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Cyril MOSNIER	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Karim TRANCHECOSTE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Cpl	Nicolas BIGOT	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	СрІ	Guillaume LEGROS	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Ltn	Alain LEFEBVRE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Cch	Claude COURDEAU	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Eric LEMOINE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sch	Olivier MARTINEZ	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sch	Sébastien DEJARDIN	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sch	Sébastien ARNOULD	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Cch	Christian HENRI	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sch	Cédric LACHANT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Cpl	Sébastien CHOPIN	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Cpl	Fabrice MONCHAMP	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sgt	Frédéric NEUBAUER	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
SP Montluçon	Sgt	Benjamin SUREAU	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u>: le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 27 DEC. 2017

Le Préfet de l'Allier,

Pour le Préset et par délégation, Le secretaire Général

Dominique SCHUFFENECKER

LES ACTES CONJOINTS PREFET/ PRESIDENT DU CASDIS



LES ACTES DE M. LE PRESIDENT DU CASDIS





ARRETE SDIS Nº 1255 2017

PORTANT COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOLIRS DE L'ALLIER DOCLIMENT DÉPOSÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n° 96.370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurspompiers ; abrogé par l'ordonnance n°2012-35 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 29 mars 2016 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2011 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 octobre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires en date du 22 mai 2014 ;

Vu la délibération du CASDIS en date du 26 octobre 2017 concernant le renouvellement des membres du CASDIS au Comité Consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 26 octobre 2017, concernant l'élection des représentants du Conseil Départemental au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

ARRETE

<u>Article 1</u> — Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
* 5 membres du C.T.: - M. François SZYPULA - M. André BIDAUD - M. Jean-Jacques ROZIER - M. Bernard POZZOLI - M. Pascal VERNISSE * 2 membres du CASDIS: - M. Christian PLACE - M. Alain DENIZOT	- M. Claude RIBOULET - M. Christian CHITO - M. Yves SIMON - M. Xavier CADORET - M. Jean-Paul DUFREGNE - M. Christian LABILLE - M. Marie-Françoise LACARIN		

Représentants des sapeurs-pompiers :

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
- Infirmier Chef Dominique POTENNEC - CSP VICHY	- Infirmier-Principal Thierry BARGE — <u>CS ST GERAND LE PUY</u>		
- Commandant René PRONCHERY - CS NEUILLY LE REAL	- Lieutenant Serge LACOSTE - <u>CS BEAULON</u>		
- Lieutenant Michel BOURNIQUE - CS BELLENAVES	- Lieutenant Philippe DELORME - <u>CS AINAY LE CHATEAU</u>		
- Adjudant-Chef Yvette BEAUNE - <u>CS NERIS LES BAINS</u>	- Adjudant-Chef Bernard TORTA — <u>CPI ST BONNET DE ROCHEFORT</u>		
- Adjudant Nadine GICQUEL - <u>CS COSNE D'ALLIER</u>	- Sergent-Chef Vincent PHOLOPPE - CS BELLERIVE S/ALLIER		
- Caporal-Chef Sébastien MORET — <u>CS JALIGNY S/BESBRE</u>	- Caporal-Chef Bruno PERRIN - <u>CPI ST BONNET TRONCAIS</u>		
- Sapeur 1ère Classe Marie Laure FAULCONNIER - <u>CS CHATEL DE NEUVRE</u>	- Sapeur 1ère Classe Sabrina MORGAND - <u>CS DOMPIERRE</u> <u>S/BESBRE</u>		

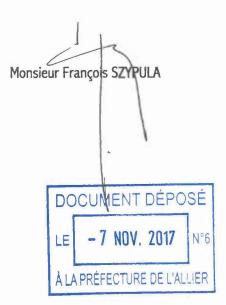


- <u>Article 2</u> Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires pourra s'adjoindre des conseillers techniques autant que de besoin selon la nature des dossiers.
- <u>Article 3</u> L'arrêté SDIS n° 632/2015 du 17 avril 2015 portant composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est abrogé.
- <u>Article 4</u> Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<u>Article 5</u> — M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Yzeure, le 6 novembre 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,







ARRETE SDIS nº 1258/2017

Portant composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS de l'Allier

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux comités techniques paritaires, aux comités d'hygiène et de sécurité et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2008-506 du 29 mai 2008 relatif aux commissions administratives paritaires, aux comités techniques paritaires et aux comités d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté SDIS n° 638/2014 du 18 juin 2014 portant composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS :

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2642/2017 du 25 octobre 2017 à la composition et au renouvellement du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes et de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 26 octobre 2017, concernant l'élection des représentants du Conseil Départemental au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du SDIS de l'Allier;

Vu la délibération du CASDIS en date du 26 octobre 2017 concernant le renouvellement des membres du CASDIS au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 octobre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délèque la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA :

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers;

ARRETE

M. Xavier CADORET

Colonel Patrick GALTIER

Commandant Jérôme GUINARD

Article 1 – La composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est la suiv

Représentants de la collectivité :

Titulaires

M. François SZYPULA

M. Jean-Paul DUFREGNE

Commandant Rodolphe LEMELTIER

Colonel Patrick VAILLI

M. André BIDAUD

ns de Travail est la suivante :	
	À LA PRÉFECTURE DE L'ALL
Supplé	eants
M. Jean-Jacques ROZIER	
M. Jean-Michel AUSSOURD	
M. Xavier CADORET	

Représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants	
M. Mikaël PRONCHERY	M. François FOURNIER	
M. Julien BAUDON	M. Arnaud THORNER	
M. Cédric HAVARD	M. Christophe GALLEZOT	
M. Thierry BOUET	M. David BARATIN	
M. Cédric GEORGET	Mme Marie-Laure TROMPAT	_

Article 2 - L'arrêté SDIS n° 630/2015 du 17 avril 2015 portant composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS est abrogé.

Article 3 - Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers et M. le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yzeure, le 6 NOVEMBR 207

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

François SZYPUL





ARRETE SDIS nº 1257/2017

Portant composition du Comité Technique des Sapeurs-pompiers professionnels et Des Personnels Administratifs et Techniques du SDIS de l'Allier

> LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE -7 NOV. 2017 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux comités techniques paritaires, aux comités d'hygiène et de sécurité et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2008-506 du 29 mai 2008 relatif aux commissions administratives paritaires, aux comités techniques paritaires et aux comités d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2642/2017 du 25 octobre 2017 relatif à la composition et au renouvellement du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes pour l'élection des représentants des communes et de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 octobre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA;

Vu la délibération du CASDIS en date du 26 octobre 2017 concernant le renouvellement des membres du CASDIS au Comité Technique ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 26 octobre 2017, concernant l'élection des représentants du Conseil Départemental au Comité Technique Départemental des Sapeurs-Pompiers professionnels ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers ;

ARRETE

Article 1 — La composition du Comité Technique des Services d'Incendie et de Secours est la suivar le :

DOCUMENT DÉPOSE

-7 NOV. 2017

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIE?

Représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants	
M. François SZYPULA	M. Claude RIBOULET	
M. André BIDAUD	M. Christian CHITO	
M. Jean-Jacques ROZIER	M. Yves SIMON	
M. Bernard POZZOLI	M. Xavier CADORET	
M. Pascal VERNISSE	M. Jean-Paul DUFREGNE	

Représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants		
M. Stéphane TALON	M. Philippe JEANNIN		
M. Brice DUMAS	M. Jean-Noël CHAPUIS		
M. Sébastien DUPORT	M. Paul PONCET		
M. Florent CHANUDET	M. Franck MERCIER		
M. Philippe CLEMENCON	M. Flavien LAVIGNON		

<u>Article 2</u> – L'arrêté SDIS n° 631/2015 du 17 avril 2015 portant composition du Comité Technique des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques du SDIS est abrogé.

<u>Article 3</u> — Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<u>Article 4</u> - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers et M. le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Yzeure, le 6 NOVEMBRO 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,







ARRETE SDIS n° 1259/2017

Portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DOCUMENT DÉPOSÉ

- 7 NOV. 2017 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, relative à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté SDIS n° 1006/2008 du 7 août 2008 portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2642/2017 du 25 octobre 2017 relatif à la composition et au renouvellement du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2014-1465 du 18 juin 2014 relatif à l'élection des représentants des sapeurs-pompiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 octobre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA ;

Considérant le procès-verbal de la commission de recensement des votes pour les élections des représentants des sapeurspompiers à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours en date du 2 juin 2014 ;

Vu le procès-verbal des opérations de vote du 26 octobre 2017, concernant l'élection des représentants du Conseil Départemental à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers ;

ARRETE

 $\underline{\text{Article 1}}$ — La composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours est la suivante :

<u>Président</u>: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier, ou en son absence, le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Représentants des Sapeurs-pompiers :

	Titulaires	Suppléants		
	Nom	Centre d'appartenance	Nom	Centre d'appartenance
Officiers SPP	Ltn 2 ^{ème} classe Philippe CARTOUX	CSP MOULINS	Cdt Julien CHARBONNIER	SDIS — GGMS
	Cdt Christophe BONNEAU	SDIS-SHSCT	Cne Anthony DURANTET	CSP VICHY
SPP NO	Sgt-c Laurent NODARI Adj-c Franck BONNEFOY Sgt-c Mikaël PRONCHERY	CSP VICHY CSP MONTLUÇON CSP MOULINS	Adj-c Philippe CLEMENÇON Sgt-c Patrick HERAUT Cap Flavien LAVIGNON	CSP VICHY CSP MONTLUÇON CSP MOULINS
Officiers SPV	Ltn Jean-Claude VILLATTE Ltn Philippe GUILLAUMIN	CS SAINT- POURÇAIN CS NERIS-LES-BAINS	Ltn Bernard DAMIENS	CS LURCY-LEVIS
SPV NO	Adj Aurélien PERON Adj-c Frédéric MALLET Sgt-c Bertrand BLONDEAU	CS DOYET CS COSNE D'ALLIER CS ESPINASSE- VOZELLE	Sgt-c Sébastien BROSSARD Sgt Jérôme LASSON Ltn Stéphane LARZAT	CS COMMENTRY CPI YGRANDE CPI ETROUSSAT

Assiste également : Le Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son représentant.

<u>Article 2</u> — La Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours peut s'adjoindre des conseillers techniques autant que de besoin selon la nature des dossiers.

<u>Article 3</u> — L'arrêté SDIS n° 633/2015 du 17 avril 2015 portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier est abrogé.

<u>Article 4</u> — Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<u>Article 5</u> - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Yzeure, le 6 NOOMBRQ 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,







ARRETE SDIS n° 1252/2017 Portant délégation de compétences au 1er Vice-Président

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative de la modernisation de la Sécurité Civile

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE -7 NOV. 2017 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 octobre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA ;

Considérant le procès-verbal du Conseil d'Administration du SDIS en date du 26 octobre 2017 portant élection des Vice-Présidents du CASDIS ;

SUR proposition de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier :

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Délégation est donnée à Monsieur André BIDAUD, Premier Vice-Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en cas d'absence du Président délégué du Conseil d'Administration afin de :

- présider le bureau du CASDIS ou le CASDIS ;
- préparer et exécuter les délibérations du Bureau du CASDIS ou du CASDIS ;
- passer les marchés au nom de l'Etablissement public ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Article 2 : L'arrêté 628/2015 du 17 avril 2015 est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental et de Secours.

Yzeure, le 6 novembre 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

François SZYPULA



ARRETE S.D.I.S. n°1253/2017 OCUMENT DÉPOSÉ
Portant délégation de signature
LE -7 NOV. 2017 N°6

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

Vu l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil d'Administration du SDIS est présidé par le Président du Conseil Départemental ;

Vu l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Président du Conseil d'Administration du SDIS peut donner délégation de signature au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 ;

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de l'Allier et du Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Allier en date du 20 janvier 2016, portant organisation du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

Vu l'arrêté ministériel de Monsieur le Ministre de l'Intérieur nommant le Colonel Patrick VAILLI, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 Juin 2007 nommant le Lieutenant-Colonel Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er Septembre 2007 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2015 adoptant le nouvel organigramme du SDIS de l'Allier;

ARRETE

<u>Article 1</u> — Délégation est donnée au Colonel Patrick VAILLI, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions prévues dans la liste annexée au suivant arrêté (délégation article I).

<u>Article 2</u> - En cas d'absence du Colonel Patrick VAILLI, la délégation de signature qui lui est confiée à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par le Colonel Patrick GALTIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

<u>Article 3</u> — Les personnes désignées ci-après ont délégation pour signer les actes et documents recensés dans l'annexe précitée (délégation article II).

- Colonel Patrick GALTIER, Responsable du Groupement des Services Techniques et Logistiques ;
- Madame Marie-Noëlle BURTIN, Chef du Groupement Administratif et Financier;
- Mme Céline HOSTE-GALBOIS, Adjointe au chef du Groupement Administratif et Financier;
- Médecin-Colonel Jean-Antoine ROSATI, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Nédico UMENT DÉPOSÉ
- Lieutenant-colonel Philippe MONDET, Chef du Groupement Gestion des Risques ;
- Médecin-Lieutenant-colonel Gilles THOMAS, Adjoint au Médecin-Chef de Groupement SSSIM,
- Commandant Julien CHARBONNIER, Chef du Groupement Gestion des Moyens de Secours
- Commandant Rodolphe LEMELTIER, Chef du Groupement Territorial Nord;
- Commandant Eddy PEYRARD, Chef du Groupement Territorial Ouest;
- Commandant Jérôme GUINARD, Chef du Groupement Territorial Sud;
- Commandant Anthony GALBOIS, Adjoint au Chef de Groupement des Services Techniques et Logistiques ;
- Commandant Arnaud MANRY, Adjoint au Chef de Groupement Gestion des Risques ;
- Commandant Fabien GAILLARD, Adjoint au Chef de Groupement Gestion des Moyens et Secours ;
- Capitaine Jean-Noël CHAPUIS, Chef de centre principal de Secours de Moulins ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef de centre principal de Secours de Montluçon ;
- Capitaine Anthony DURANTET, Chef de centre principal de Secours de Vichy.

Article 4 - L'arrêté n°1051/2017 du 25 août 2017 est abrogé.

<u>Article 5</u> — Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Yzeure, le 6 NORMBRO 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

François SZYPULA

DESTINATAIRES:

- M. le Directeur départemental du SDIS
- M. le Directeur départemental adjoint du SDIS
- M. le Préfet (service du contrôle de légalité)
- Mme le Payeur Départemental
- Les intéressés
- Les groupements fonctionnels et territoriaux



- 7 NOV. 2017

À LA PRÉFECTURE DE L'ALUER

ANNEXE DE L'ARRETE N° 1253/2017 du 6 novembre 2017

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SDIS ET AUX CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
A. PERSONNEL	_		
1 - <u>Les arrêtés individuels relatifs au suivi de carrière (SPV-SPP-PATS)</u>	DDSIS (1)	DDA (2)	
2 - <u>Les actes de gestion courante :</u>			
 autorisation d'absence congés annuels entretien d'évaluation proposition de notation proposition de promotion ordre de mission liquidation des frais de déplacement 	DDSIS (1)	DDA (2) Chefs de groupements ou adjoints pour le personnel de leur groupement Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre	(1) Pour le DDA et les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux (1) DDA en l'absence du DDSIS
- Ordre de mission - Ampliation des arrêtés	DDSIS DDSIS	DDA (2) DDA ou le Responsable du Groupement Administratif et Financier	À LE DO
- copie conforme des actes du SDIS	DDSIS	DDA	DOCUMENT DÉPOSÉ LE -7 NOV. 2017 N°C

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
3 - <u>Autres</u> :			
- Lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils généraux et régionaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération interministériels.	DDSIS	DDA	
- Requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier défend devant les mêmes juridictions.	DDSIS	DDA	
- Convocations aux réunions du conseil d'administration du SDIS, aux bureaux, aux comités techniques paritaires, à la commission administrative paritaire, au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires, au comité d'hygiène et de sécurité.			Les convocations sont signées par le Président du Conseil d'Administration.
- Les certifications exécutives de tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du président du CASDIS.	DDSIS	DDA	DOCUMENT DÉ LE -7 NOV. 20 ÀLAPRÉFECTURE DE
- Correspondances diverses et courantes des groupements	DDSIS	Chefs de groupement ou adjoints dans le cadre de leur groupement	NOV. 2017
- Notes de services et d'information à destination du corps départemental	DDSIS	DDA	17 N°6

DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
DDSIS	Chef du groupement gestion des moyens de secours (GGMS) ou son adjoint	
DDSIS	Chef du GGMS ou son adjoint	
DDSIS	Chef de groupement GGMS ou son adjoint	
DDSIS	Chef de groupement GGMS ou son adjoint	
DDSIS	DDA	DOCUMENT LE -7 NOV.
DDSIS	DDA	DOCUMENT DÉPOSÉ LE -7 NOV. 2017 N°6 À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
	DDSIS DDSIS DDSIS DDSIS DDSIS	DDSIS Chef du groupement gestion des moyens de secours (GGMS) ou son adjoint DDSIS Chef du GGMS ou son adjoint DDSIS Chef de groupement GGMS ou son adjoint DDSIS Chef de groupement GGMS ou son adjoint DDSIS DDA

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
C. GROUPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS			
1 - Engagement des dépenses pour le personnel dans la limite des crédits inscrits au budget			
- Etats justificatifs de la paie des salaires du SDIS ou aux vacations des sapeurs-pompiers volontaires	DDSIS	DDA	
- Etat mensuel aux organismes sociaux	DDSIS	DDA ou Responsable du Groupement des services	A E DOO
- Bordereau de liquidation vacations	DDSIS	Administratifs et Financiers (GAF) DDA ou responsable du GAF	DOCUMENT DOC
- Bordereau de liquidation dépenses	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
2 <u>- Engagement, considération et liquidation autres que de personnel, dans la limite des crédits inscrits au budget et ouverts par le gestionnaire marché de fournitures et de services</u>			DÉPOSÉ 2017 N°6
Marchés passés suivant le calcul des seuils. (jusqu'au 31 décembre 2017)			
< 25 000 € HT :			
- Etablissement d'un bon de commande	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) ou pharmacien gérant de la PUI ou médecin-Chef (*)	(3) Chefs de groupements territoriaux ou fonctionnels
- Signature de la liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3)	(*) uniquement pour les achats de médicaments, produits et dispositifs médicaux stériles et toute
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	fourniture nécessaire au fonctionnement du SSSM relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget.

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
25 000 € < M < 90 000 € HT: Etablissement de la lettre de consultation ou du bordereau d'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3)	
- Approbation d'un cahier des charges	DDSIS	DDA	
- Attestation de dépôt	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Analyse et choix			L'analyse et le choix sont signés par le Président du
- Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	Conseil d'Administration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	
- Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre	DDSIS	DDA	
- Bon de commande	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	À LE DOC
- Liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	DOCUMENT I
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	i m
OU			DÉPOSÉ 2017 N°6
- Approbation d'un cahier des charges	DDSIS	DDA	E Z S III
- Envoi d'une publicité adaptée	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Attestation de retrait et dépôt des dossiers	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Analyse et Choix	*******		L'analyse et le choix sont signés par le Président du
-Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	Conseil d'Administration.
- Signature de l'acte d'engagement			L'acte d'engagement est signé par le Président du Conseil d'Administration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	Coriscii a Mariinisti attori.
- Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre	DDSIS	DDA	
- Bon de commande	DDSIS	DDA	
- Avis d'attribution	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Courrier de non-reconduction			Actuellement PCASDIS
90 000 € < M < 209 000 € HT :			
- Approbation du cahier des charges	DDSIS	DDA	À LE DO
- Envoi d'une publicité adaptée	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	OCUN A PRÉFE
Si phase de candidature :			DOCUMENT LE - 7 NOV.
- Attestation retrait et dépôt des candidatures	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	20 DF
- Réception et contrôle des candidatures	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	POSÉ N°6

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Choix des candidats admis à négocier			Le choix des candidats admis à négocier est signé
- Envoi du DCE aux candidats admis	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	par le Président du Conseil d'Administration.
- Notification aux candidats non admis	DDSIS	DDA	
- Motif du rejet des candidats non admis	DDSIS	DDA	
- Lettre de retrait et de dépôt des offres	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Analyse et choix			L'analyse et le choix sont signés par le Président du Conseil d'Administration
-Délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés			La délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés est signée par le Président du Conseil d'Administration.
- Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	le President du Conseil à Administration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	A FE DO
- Motif de rejet de leur offre	DDSIS	DDA	DOCUMENT LE - 7 NOV. ALAPRÉFECTURE
- Avis d'attribution	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	NOV. 2
- Bon de commande	DDSIS	DDA	DÉPOS 2017 N
- Liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	E S S III
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Courrier de non-reconduction			Actuellement PCASDIS
Marchés de travaux < 5 225 000 € HT			Même délégation de signatures que les marchés de fournitures et de services dans les mêmes conditions

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
Marchés formalisés (Jusqu'au 31 décembre 2017)			
1 - Marchés de fournitures et de service			
> 209 000 € HT			DOCUMENT LE -7 NOV À LA PRÉFECTUR
- Elaboration du DCE	DDSIS	DDA	CUMENT I
- Avis d'appel à la publicité	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	DÉ DE
- Lettres de retrait et dépôt des dossiers	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	E S
- Convocation de la CAO	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	ER Co m
- Signature du PV d'ouverture des offres	DDSIS	DDA	
- Signature du registre des dépôts, du procès-verbal, de choix et du rapport de présentation			Le registre des dépôts et le rapport de présentation sont signés par le Président de la CAO ou son représentant.
- Lettres aux candidats non retenus	DDSIS	DDA	Le procès-verbal de choix est signé par les membres présents de la CAO.
- Motif du rejet de leur offre	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Signature des actes d'engagement du marché	,		Les actes d'engagements du marché sont signés par le Président du Conseil d'Administration.
- Bordereau d'envoi du dossier en Préfecture	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Lettre de notification	DDSIS	DDA	
- Bon de commande	DDSIS	DDA	(Suite à acte d'engagement signé par le Président du Conseil d'Administration)

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Avis d'attribution (publication)	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	À LE DO
-Courrier de non-reconduction	DDSIS	DDA	DOCUMENT DÉPOSÉ LE -7 NOV. 2017 N°C À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
Pour les groupements de commande :			NOV.
Décision de reconduction pour le coordonnateur	DDSIS	DDA	
Décision de non reconduction avec motifs pour le coordonnateur	DDSIS	DDA	DÉPO 2017
Signature des nantissements ou cessions de créances	DDSIS	DDA	N° 66
2 - <u>Marché de travaux</u>			
M > 5 225 000 € HT > Autres			Même délégation de signature que les marchés formalisés de fourniture et de services dans les
			mêmes conditions
- Tous les bordereaux de mandatement des recettes et des dépenses (autres que les marchés)	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
- Les courriers relatifs aux saisies des dossiers d'assurance et courriers divers	DDSIS	DDA ou responsable du GAF	
PARTICULARITE : LES MARCHES PUBLICS VEHICULES (lorsqu'ils sont réalisés chez l'équipementier)			
- la signature des plans et des documents relatifs aux marchés publics Véhicules	DDSIS	DDA, Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint	
- la signature des PV de réception	DDSIS	DDA, Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint	
marchés publics Véhicules		logistiques (GSTL) ou son adjoint DDA, Chef du groupement des services techniques et	

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
D. GROUPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES			
1 - Gestion administrative			
- Compte-rendu de pertes, détériorations du matériel ou accidents	DDSIS	Chef du groupement des services techniques et logistiques (GSTL) ou son adjoint	
2 - Gestion administrative des biens mobiliers notamment les véhicules, le matériel d'intervention et d'habillement			À LE DO
- Affectation de véhicules	DDSIS	DDA	DOCUMENT I
- Contrôle et relations avec les prestataires de service	DDSIS	Chef du GSTL ou son adjoint	m
- Planification des astreintes mécaniques	DDSIS	Chef du GSTL ou son adjoint	DÉPOSÉ 2017 N°6
- Elaboration des CCTP	DDSIS	Chef du GSTL ou son adjoint	New
E. GROUPEMENT GESTION DES RISQUES			
- Avis sur autorisation de manifestations à l'exclusion des grands rassemblements	DDSIS	Chef du GGR ou son adjoint	
- Permis de construire et rapports de visites, dérogations (ERP de 1ère catégorie)	DDSIS	DDA	
- Rapports des permis de construire, d'aménagement ou des transformations présentés en commission	DDSIS	DDA	

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
d'arrondissement			
- Convocations : a) Les convocations adressées aux membres de la sous- commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements	DDSIS	DDA	DOCUMENT LE -7 NOV. ÀLAPRÉFECTURE
recevant du public et les immeubles de grande hauteur b) Les convocations aux réunions des groupes de visite ressortissant de la sous-commission départementale de sécurité	DDSIS	DDA	NOV. 2017 Nº6
F. SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS			
- Indemnisation du personnel SSSM	DDSIS	DDA, Médecin chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son adjoint	Par arrêté préfectoral n°1704/2009
- Médecine du travail	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSM ou son adjoint	Par arrêté préfectoral n°1704/2009
- Opérationnelle (vacation et nombre d'heures)	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint	
- Domaines para-médicaux et spécialistes : Laboratoires, pharmacie,	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint	
G. GESTION ADMINISTRATIVE DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX			
1 - <u>Administration générale</u> :			
- Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
secours principal			
- Demande de médailles		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Imprimés pour comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	À LE DO
- Déclaration d'accident en service des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et PATS		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	DOCUMENT I
- Services commandés		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	20 DÉ
- Fiches de manœuvre		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Fiches d'astreintes		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	N° SE
- Etat mensuel des vacations SPV		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- IHTS (SPP — PATS)		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Bordereaux d'envoi		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
2 - <u>Activités opérationnelles</u>			
- Manœuvres inter centres		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	Circulaire départementale grand rassemblement
- CRSS		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Convention services de sécurité et ordre d'opération		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Avis, convocations et compte-rendu de vérification des points d'eau		Chef de groupement territoriaux ou adjoints	
3 - Formation			

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Dossiers directeurs de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Feuilles de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Attestations de présences de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
4 - <u>Prévention</u>			
- Rapports des permis de construire d'aménagement ou de transformation, rapport de visites présentés dans les différentes commissions (2ème, 3ème, 4ème, 5ème cat)		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement Gestion des Risques ou adjoints	
5 - <u>Prévision</u>			
Rapport des permis de construire, d'aménagement ou de transformation, établissements industriels, immeubles d'habitation, lotissements		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement gestion des Risques ou adjoints	DOCUMENT LE -7 NOV. ÀLA PRÉFECTURE
H. GESTION ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SECOURS PRINCIPAUX - Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de secours principal; - Bordereaux d'envois		Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre.	NOV. 2017 N°6



ARRETE SDIS n° 1254/2017 Portant délégation de compétence

-7 NOV. 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIEDOCUMENT DÉPOSE

VU les articles 1424-30 et 1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération de la séance d'installation du Conseil Départemental de l'Allier en date du 25 septembre 2017 désignant Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental de l'Allier;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Allier en date du 26 septembre 2017 par lequel Monsieur Claude RIBOULET délègue la présidence du CASDIS à Monsieur François SZYPULA;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS en date du 13 février 2014, modifiée, relative au Règlement Intérieur des marchés publics du SDIS;

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Délégation est donnée au Colonel Patrick VAILLI, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier pour l'ouverture des enveloppes comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre et pour l'enregistrement de leur contenu prévu au Code des Marchés Publics, articles 57-V, 58-I, 61-I et 70-IV.

<u>Article 2 :</u> En cas d'absence du Colonel Patrick VAILLI, la délégation qui lui est confiée à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera exercée par le Colonel Patrick GALTIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

Article 3: L'arrêté 626/2015 du 17 avril 2015 est abrogé.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental et de Secours.

Yzeure, le 6 NOVEMBRO 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

François SZYPULA

II - DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CASDIS

- Décisions du bureau du CASDIS du 8 décembre 2017

III - DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS

- Décisions du CASDIS du 26 octobre 2017
- Décisions du CASDIS du 21 décembre 2017

IV - MOUVEMENT DE PERSONNELS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2017

V - LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SDIS POUR L'ANNÉE 2017



II - LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CASDIS



Dispositif des délibérations du bureau du CASDIS du 8 décembre 2017

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
Rap 1 : compte rendu des décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau donnent acte de cette communication.	Adopté à l'unanimité Délibération Bureau CASDIS 2017 -20
d'agir en justice au nom du SDIS	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS autorisent le Président du CASDIS à titre permanent et pour la durée de son mandat, à ester en justice : ———————————————————————————————————	Adopté à l'unanimité Délibération Bureau CASDIS 2017 -21
	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS donnent un avis favorable sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération Bureau CASDIS 2017 -22
	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur le don à titre gracieux d'un VSAV à l'association EAUX-VIVES et autorisent le président du CASDIS à signer la convention précitée.	
Rap 5: convention relative aux conditions de mise à	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS autorisent le président du	Adopté à l'unanimité Délibération Bureau CASDIS 2017-24

Dispositif des délibérations du bureau du CASDIS du 8 décembre 2017 - suite

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Nature de l'affaire	Décision	
Rap 6 : réforme de véhicules	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS autorisent le Président du CASDIS à réformer les véhicules	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-25
Rap 7: appel d'offres n° 17FT01- Fourniture et équipement de véhicules de secours et de lutte contre l'incendie		Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-26
Rap 8: convention de partenariat entre les SDIS Auvergne Rhône Alpes et l'Union des groupements d'achats publics	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS donnent un avis favorable sur le projet de convention tel que joint en annexe 1 du rapport de présentation et autorisent, le cas échéant, le Président du CASDIS à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-27
<u>Rap 9</u> : concours caporal SPPNO 2018- Convention de collaboration interdépartementale	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS donnent un avis favorable pour la participation du SDIS de l'Allier à l'organisation du concours interdépartemental de la zone de défense Sud-Est, de caporal de SPP et autorisent le Président à signer la convention interdépartementale entre les SDIS de la zone de défense Sud-Est.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-28



III - LES DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS



Dispositif des délibérations du CASDIS du 26 octobre 2017

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Rap 1: composition du Conseil d'Administration du SDIS	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité :	Adopté à l'unanimité
	 prennent acte de la désignation par le conseil départemental de ses membres appelés à siéger et à représenter le département, prennent acte de la désignation de Monsieur François SZYPULA comme Président du CASDIS par Monsieur le Président du Conseil Départemental, précisent que les représentants des communes et des sapeurs-pompiers poursuivront leur mandat jusqu'au prochain renouvellement les concernant. déclarent installer et en fonction à compter de ce jour le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Allier. 	Délibération CASDIS 2017-14
Rap 2 : délégation du CASDIS au Président	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité :	Adopté à l'unanimité
	 procèdent à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires; prennent toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée; fixent les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts. 	Délibération CASDIS 2017-15

Rap 3: désignation des membres du bureau du CASDIS	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, approuvent que les membres du bureau du CASDIS restent inchangés.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-16
Rap 4 : délégation du CASDIS au bureau	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur la délégation au bureau par le CASDIS de l'ensemble de ses compétences à l'exception de celles énumérées aux quatre points précités.	Délibération CASDIS 2017-17
Rap 5: désignation des membres pour siéger aux différents organismes consultatifs	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, prennent acte de la composition de la CAP et désignent les membres titulaires et suppléants étant à pouvoir, du Comité Technique, du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-18
Rap 6 : commission d'appel d'offres élection des membres	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, procèdent à l'élection des 5 membres titulaires et de leurs suppléants ainsi que la désignation de leur président.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-19
Rap 7: commission de réforme	Après délibérations, les membres du CASDIS, à l'unanimité, prennent acte que la composition de la commission de réforme représentant l'administration reste inchangée.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-19
<u>Rap 8:</u> majoration autorisation de programme n° 22 – Construction CFIS	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-21
Rap 9: régie d'avance	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-22
<u>Rap 10 :</u> refinancement de la dette du Crédit Agricole Centre France	d'Administration à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci- dessus à intervenir avec la Banque Postale sachant que les écritures nécessaires seront présentées	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-23
Rap 11: décision modificative n°2	en DM2. Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-24
Rap 12: évolution des ressources et des charges prévisibles au cours de l'année 2018	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-25
Rap 13: contributions des communes et EPCI exercice 2018	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-26
Rap 14: réseau Santé Sécurité des SDIS du Grand Centre	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur la reconduction de cette convention pour une durée de un an afin de pouvoir poursuivre nos actions en cours.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-27

Recueil des actes administratifs

Juillet 2017

Dispositif des délibérations du CASDIS du 21 décembre 2017

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Rap 1: intégration dans le budget du SDIS de la dette relative aux annuités d'emprunt des casernes	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité Délibération CASDIS 2017-28
Rap 2: autorisation de programme et crédit de paiement	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2017-29
Rap 3: utilisation des dépenses imprévues	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2017-30
Rap 4: décision modificative n° 3	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2017-31
Rap 5: débat d'orientations budgétaires 2018	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2017-32
	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, délibèrent favorablement sur ce programme et sur le projet de convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique, et	Adopté à l'unanimité
convention portant délégation à un maître d'ouvrage unique		Délibération CASDIS 2017-33
Rap 7: modifications à apporter au règlement intérieur du SDIS	Après délibération, les membres du CASDIS, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce projet de modifications du Règlement Intérieur.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2017-34



IV - MOUVEMENT DE PERSONNELS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2017

Recrutements

- Monsieur Simon DEL CAMPO, Caporal au 1er juillet au CSP Moulins
- Monsieur Jason CORCUFF, emploi d'avenir au 1er juillet au CSP Moulins,
- > Colonel Patrick VAILLI, DDSIS au 1er septembre au SDIS
- Monsieur Florent CORTEY, caporal au 1er septembre au CSP Moulins
- Monsieur Robert BELHADJ, lieutenant 1ère classe au 1er octobre au CSP Moulins
- Monsieur Michaël POIRIER, capitaine au 1er octobre au Groupement Gestion des Risques
- Monsieur Julien GAY, caporal au 1er octobre au CSP Montluçon
- Monsieur Guillaume LEGROS, caporal au 1er décembre au CSP Montluçon
- Monsieur Kévin PERBET, caporal au 1er décembre au CSP Moulins

Radiations

Pour retraite

- Monsieur Thierry CRETAUD, adjudant-chef au CSP Montluçon, au 1er juillet 2017
- Monsieur Marc ROULIER, adjudant-chef au CSP Montluçon, au 1er juillet 2017
- Monsieur Pascal BOYER, lieutenant-colonel au CSP Moulins, au 1er juillet 2017
- Monsieur Jean-Pierre FRANCOIS, adjudant-chef au CSP Moulins, au 1er décembre 2017

Pour mutation

- Monsieur Cédric FEY, adjudant au CSP Vichy, (mutation au CSP Montluçon au 1er septembre 2017)
- > Monsieur Thomas FAURE, caporal au CSP Montlucon, (mutation au CSP Vichy au 1er septembre 2017)
- Monsieur Brice TOUZIN, caporal-chef au CSP Moulins, (mutation au CSP Montluçon au 1er septembre 2017)
- Monsieur Hugues TOUZARD, adjudant-chef au CTA/CODIS, (mutation au CSP Moulins au 1er septembre 2017)

Pour mutation externe

- Monsieur Rémi PERRET, caporal, muté au SDIS de l'Ardèche au 1er août 2017
- Madame Séverine DENIZON, adjoint administratif principal 1ère classe, mutée à la Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole au 11 décembre 2017
- Monsieur Florian BOUCHERAS, caporal, muté au SDIS 63 au 15 décembre 2017
- Monsieur Tristan GOUBY, emploi d'avenir, départ au 1er août 2017
- Monsieur Erwan LAJOINIE, emploi d'avenir, départ au 1er septembre 2017
- Monsieur Damien BEKKA, emploi d'avenir, départ au 16 octobre 2017
- Monsieur Alois CLAIN, emploi d'avenir, départ au 31 octobre 2017
- Monsieur Thibault PELLETIER, emploi d'avenir, départ au 3 novembre 2017



Pour décès :

- Monsieur André TOURET, sapeur, ancien SPV au CPI Besson
- Monsieur Guy CIBELLO, caporal-chef, ancien chef de centre du CPI de Charmes
- Madame Mireille ALBERTETTI, sergent honoraire, ancienne SPV au CS de Lapalisse
- Monsieur Jean KEBER, adjudant-chef, ancien SPP au CSP de Vichy
- Monsieur Raymond BLONDIN, sergent-chef, ancien SPV au CPI du Theil
- Monsieur René BABIN, capitaine honoraire, ancien chef de CS du Donjon
- Monsieur Jean-Claude CABOURET, capitaine honoraire, ancien chef de centre du CS d'Ainay le Château
- Monsieur Marcel BECOUZE, sapeur honoraire, ancien SPV du CS de Ferrières sur Sichon
- Monsieur Michel HALOUZE, sergent honoraire, ancien SPV du CS de Souvigny
- Monsieur Claude SIMON, lieutenant honoraire, ancien SPV du CS de Commentry
- Monsieur Marcel JALLET, sapeur honoraire, ancien SPV du CS de Diou



V - LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SDIS POUR L'ANNÉE 2017

<u>Liste des marchés conclus</u> entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017

FOURNITURES

1 € H.T. à 89 999,99 € H.T.

IOM DE L'ATTRIBUTAIRE	OBJET	DATE DE NOTIFICATION
Marché 17FT02 — Acquisition de matériels de secours pour les équipes « services nautiques »		
	Lot 1 - MATERIEL INDIVIDUEL PLONGEUR ET SAUVETEUR AQUATIQUE	13/12/2017
	Lot 2 - MATERIEL COLLECTIF DE PLONGEE	
DOC PLONGEE	Lot 3 - HABILLEMENT PLONGEUR ET SAUVETEUR AQUATIQUE	
	Lot 4 - MATERIEL COLLECTIF INONDATIONS	
	Lot 5 - HABILLEMENT EQUIPE SECOURS NAUTIQUE	
ALIV VIELIV CAMPELID	Lot n°1 : MATERIEL SPECIFIQUE DE PROGESSION SUR CORDE	01/12/2017
AUX VIEUX CAMPEUR	Lot n°2 : MATERIEL DIVERS	01/12/2017
DESAUTEL	Marché 17ST05 - Fourniture, maintenance et vérification des extincteurs	11/12/2017
HONEYWELL	LOT 1 - Dossards Appareils Respiratoires Isolants à circuit ouvert LOT 2 - Bouteilles d'air respirable	04/12/2017
PHYSIO CONTROL	Marché 17FS05 - Acquisition de 20 défibrillateurs semi-automatiques LifePak 1000 et de 3 modems type ICS2.	19/12/2017
ELIDOMACTED	Lot 1 - Pneumatiques pour Véhicules Légers et Utilitaires site d'YZEURE ou son agglomération immédiate	
EUROMASTER	Lot 2 - Pneumatiques pour Véhicules Légers et Utilitaires site de MONTLUCON ou son agglomération immédiate	
AYME	Lot 3 - Pneumatiques pour Véhicules Légers et Utilitaires site de VICHY ou son agglomération immédiate	11/12/2017
BEST DRIVE	Lot 4 - Pneumatiques pour poids lourds site d'YZEURE ou son agglomération immédiate	
	Lot 5 - Pneumatiques pour poids lourds site de MONTLUCON ou son agglomération immédiate	
	Lot 6 - Pneumatiques pour poids lourds site de VICHY ou son agglomération immédiate	4

<u>Liste des marchés conclus</u> entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017

SERVICES

NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	OBJET	DATE DU MARCHE	
	MARCHE 17ST01 - CONTROLES TECHNIQUES DES VEHICULES POIDS LOURDS DU SDIS 03	01/07/201	
AUTO VISION PL - VIVAUTO PL	Lot 1 - Contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds du Groupement Nord		
AUTO BILAN France - DEKRA	Lot 2 - Contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds du Groupement Ouest		
	Lot 3 - Contrôles techniques des véhicules Poids-Lourds du Groupement Sud		
	Marché 17ST02 - Contrôles techniques des Véhicules Légers et Utilitaires du SDIS 03		
Contrôle auto sécurité - DEKRA	Lot 1 - Contrôles techniques des véhicules légers et utilitaires du Groupement Nord	01/07/201	
SJ03 CONTROLE	Lot 2 - Contrôles techniques des véhicules légers et utilitaires du Groupement Ouest		
EXPERT CONTROLE AUTOMOBILE	Lot 3 - Contrôles techniques des véhicules légers et utilitaires du Groupement Sud		



LISTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE LE 1ER JUILLET 2017 ET LE 31 DECEMBRE 2017

TRAVAUX

Travaux réalisés par le Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre d'une convention de mandat



